

Résumé

L'égalité femmes-hommes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles sont en soi des objectifs universels, expressément énoncés en tant que tels dans l'Objectif de développement durable n°5 (ODD 5) du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), et la Déclaration et le Programme d'action de Pékin adoptés en 1995. L'OCDE a publié deux recommandations sur le sujet de l'égalité entre les sexes : la *Recommandation de 2013 du Conseil sur l'égalité hommes-femmes en matière d'éducation, d'emploi et d'entrepreneuriat*, et la *Recommandation de 2015 du Conseil sur l'égalité hommes-femmes dans la vie publique*. Un [rapport d'avancement de 2017](#) sur ces deux recommandations montre que les disparités entre les sexes et les préjugés dont sont victimes les femmes et les filles perdurent dans tous les domaines, et il appelle à prendre des mesures effectives pour lever les obstacles existants afin d'assurer l'équité et l'égalité des chances. La lutte contre les inégalités entre les sexes est un impératif social et économique.

Ce rapport utilise le cadre des ODD pour explorer les liens qui existent entre l'égalité des sexes et la durabilité environnementale dans les neuf ODD touchant à l'environnement (les numéros 2, 6, 7, 9, 11, 12, 13, 14 et 15). Il fournit des données concrètes et justifie la nécessité d'intégrer l'égalité femmes-hommes dans les objectifs économiques, sociaux et environnementaux, en identifiant les antagonismes et les complémentarités entre les différentes politiques dans le contexte du Programme 2030.

Pour tenir compte des multiples dimensions de la problématique femmes-hommes et des enjeux environnementaux, et des interactions entre ces deux sphères, le rapport applique un cadre d'action intégré, englobant à la fois croissance inclusive et environnement. Ce cadre se fonde sur des documents d'orientation récents de l'OCDE, parmi lesquels le cadre d'action pour une croissance inclusive, la Stratégie pour une croissance verte, la Recommandation sur la cohérence des politiques au service du développement durable, les deux recommandations sur l'égalité femmes-hommes, et les travaux connexes sur l'égalité des sexes, la gouvernance et l'intégration de la problématique femmes-hommes, notamment la Boîte à outils de l'OCDE pour l'intégration et l'application concrète du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les chapitres 1 à 3 soulignent la nécessité d'appliquer l'articulation entre environnement et égalité femmes-hommes à l'élaboration des politiques et mettent en évidence les avantages potentiels d'une fusion des deux programmes. Ces chapitres soulignent les limites du cadre actuel des ODD dans ce domaine - par exemple, sur les 231 indicateurs uniques des ODD, 20 seulement donnent une dimension sexospécifique aux facteurs environnementaux - et le manque considérable de données sur l'articulation entre égalité femmes-hommes et environnement malgré de nombreuses initiatives internationales et nationales allant même au-delà du cadre des ODD. Une collecte plus systématique de données sur les impacts et initiatives environnementaux différenciés selon le sexe apparaît comme une priorité, en particulier sur les impacts différentiels des facteurs environnementaux sur la santé des hommes et des femmes, les opportunités économiques qui pourraient émerger pour les femmes dans les économies plus vertes, et le rôle des femmes dans l'accélération de la transition vers des modes de consommation durables.

Le chapitre 4 reconnaît le rôle des femmes, des jeunes et de divers groupes vulnérables (peuples autochtones et populations des petits États insulaires en développement, par exemple) dans la mise en œuvre de la justice environnementale et climatique, tout en attirant l'attention sur leurs besoins environnementaux aux niveaux local, national et international.

Le chapitre 5 présente un ensemble de mesures susceptibles d'appuyer une collecte plus systématique de données sur les impacts environnementaux différenciés selon le sexe. L'instauration d'un lien entre l'égalité femmes-hommes et l'environnement passe par (i) l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes au moyen de politiques garantissant l'égalité d'accès à une éducation et à une santé de qualité, ainsi que par la parité femmes-hommes au sein des organes de décision ; (ii) des politiques nationales relatives à l'environnement qui tiennent compte de la problématique femmes-hommes dans la conception des politiques nationales relatives à l'environnement et des plans spécifiques concernant le changement climatique, la biodiversité, les océans et l'économie circulaire, y compris la mise en place de normes environnementales qui tiennent compte des différences d'impact des risques et des dangers environnementaux pour les hommes et les femmes ; (iii) l'intégration de la problématique femmes-hommes dans les politiques transfrontières, notamment les échanges, les investissements directs étrangers, la conduite responsable des entreprises et la coopération pour le développement. La mise en œuvre pourrait s'appuyer sur un certain nombre de normes de l'OCDE, ainsi que sur des mécanismes d'évaluation.

Les chapitres 6 à 14 examinent les neuf ODD liés à l'environnement (2, 6, 7, 9, 11, 12, 13, 14 et 15) sous l'angle de l'égalité femmes-hommes, en s'appuyant sur des données comparatives (dans les rares cas où elles sont disponibles), des études de cas, des enquêtes et d'autres éléments. Ces chapitres démontrent que partout dans le monde, les femmes sont comparativement plus touchées que les hommes par le changement climatique, la déforestation, la dégradation des terres, la désertification, la raréfaction de l'eau et le manque d'installations sanitaires. Cela est particulièrement le cas dans les pays en développement et dans certaines communautés rurales, où les femmes peuvent avoir un accès plus limité à la terre, aux biens naturels et à d'autres actifs que les hommes ; peuvent se heurter à des obstacles à un travail et un financement décents, auxquels s'ajoutent un déficit de compétences et un manque d'information ; et sont plus susceptibles d'assumer une part disproportionnée de travail non rémunéré, notamment les tâches ménagères et familiales. Certains de ces défis sont également présents - quoique à une échelle différente - dans les pays développés, en particulier lorsque les femmes sont confrontées à des coûts d'opportunité plus élevés en raison de transports et d'infrastructures inadéquats et dangereux, des effets néfastes sur la santé de la pollution atmosphérique, du changement climatique et des produits chimiques toxiques entrant dans les chaînes alimentaires. Le rapport affirme qu'une approche sexospécifique des politiques d'utilisation des terres et de gestion de l'eau, de l'énergie et des transports permettrait aux sociétés de soutenir et de renforcer le rôle des femmes dans la promotion d'un développement économique plus durable et plus inclusif, et d'accroître le bien-être. Chaque chapitre propose des mesures que les pouvoirs publics et les autres parties prenantes pourraient prendre en compte lors de la conception et l'application des politiques environnementales.

Dans tous les chapitres, le rapport reconnaît que les femmes sont des agents du changement dans la transition vers une économie bas-carbone, et identifie leur rôle en tant que membres de la population active, consommatrices et décideuses. L'intégration de l'égalité femmes-hommes est essentielle à la réussite de la mise en œuvre d'une économie circulaire, de la gestion des ressources naturelles et de l'innovation numérique, entre autres domaines clés. Les obstacles à la pleine participation des femmes à cette transition - comme l'écart entre hommes et femmes en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM) - sont également identifiés. Plus généralement, les normes sociales et culturelles dominantes et leurs prolongements dans les structures sociétales et économiques limitent l'accès des femmes à des opportunités économiques dans des activités écologiquement durables et à des postes à responsabilités en matière d'environnement tant dans le secteur public que privé. La transition juste devrait inclure une perspective sexospécifique qui promeut activement l'autonomisation des femmes, afin de garantir l'égalité des chances tant pour les hommes que pour les femmes dans la vie active.



Extrait de :

Gender and the Environment

Building Evidence and Policies to Achieve the SDGs

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/3d32ca39-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2021), « Résumé », dans *Gender and the Environment : Building Evidence and Policies to Achieve the SDGs*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/ac574495-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.